

Nous, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;  
Vu le Code de la Route ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la demande présentée par l'entreprise CDH EURANORD pour  
des travaux sur le réseau Gaz, rue Roger Salengro ;  
Considérant qu'en raison de ces travaux, il convient de prendre  
toutes mesures pour en favoriser l'exécution et prévenir les  
accidents ;

Circulation, Stationnement  
n° 8.3.169/2019

## A R R E T O N S

### ARTICLE 1 :

A compter du lundi 6 mai 2019 et pour une durée d'un mois, la circulation de tout véhicule sera restreinte au droit du chantier et le stationnement interdit et considéré comme gênant (de 7H00 à 17H00) du numéro 15 au numéro 33 Rue Roger Salengro.

La vitesse de tout véhicule sera limitée à 30km/h.

### ARTICLE 2 :

L'entreprise CDH EURANORD (cdh\_etudes\_2@orange.fr), effectuant les travaux, sera chargée sous sa responsabilité, de la pose de la signalisation adéquate et prendra toutes les mesures nécessaires afin de sécuriser le chantier.

### ARTICLE 3 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'entreprise susvisée.

### ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,  
Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,  
Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,  
Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Haubourdin, le Vendredi 26 avril 2019

Pour le Maire  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,  
  
Anita ROUSSEAU

